



Dossier de pré-inscription
Multi-accueils communautaires

Mise à jour janvier 2017

Veuillez retourner **minimum 10 jours avant la**
prochaine commission d'attribution des places à :
Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Service Petite Enfance
Manoir de la Ville Cotterel 46 rue de St Malo
BP 26042
35360 Montauban-de-Bretagne

**CADRE RESERVE A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Date de réception de la demande :

Date de la demande : ____ / ____ / ____

Enfant(s) (concerné(s) par la demande) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

ou prévue le : ____/____/____

Sexe : M F

Adresse de l'enfant :

Parent 1

Renseignements administratifs :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél fixe :

Tél portable :

Mail:.....

Parent 2

Renseignements administratifs :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél fixe :

Tél portable :

Mail:.....

Situation professionnelle :

Profession :

En activité (salariée ou libérale)

Temps plein Temps partiel

En formation, étudiant(e)

En recherche d'emploi

En congé parental

Autre (précisez) :

Situation professionnelle :

Profession :

En activité (salariée ou libérale)

Temps plein Temps partiel

En formation, étudiant(e)

En recherche d'emploi

En congé parental

Autre (précisez) :

Lieu de travail ou de formation :

.....

Temps de trajet domicile/travail :

.....

Lieu de travail ou de formation :

.....

Temps de trajet domicile/travail :

.....

Parent 1

Parent 2

Régime d'assurance maladie :.....

Régime d'assurance maladie :.....

Régime allocataire :

- CAF N° d'allocataire :.....
- MSA
- Autre :.....

Régime allocataire :

- CAF N° d'allocataire :.....
- MSA
- Autre :

Situation familiale :

Mariés Vie maritale Pacsés Séparés/divorcés Parent isolé

Vos enfants (y compris ceux qui ne fréquenteront pas le multi-accueil)

Nombre d'enfants à charge : et âges :

A partir de quelle date souhaitez-vous que vos/votre enfant(s) soient/soit accueilli(s) ?

.....

Pour quel multi-accueil porte votre demande ?

- Irodouër (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45)
- Muël (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30)

Pour quel type d'accueil souhaitez-vous inscrire vos/votre enfant(s) ?

en accueil occasionnel :

Il répond à un besoin **anticipable et ponctuel**. A la réception de ce dossier, la directrice du multi-accueil prendra rendez-vous avec vous pour remplir le dossier d'inscription. Vous pourrez alors réserver par téléphone des places sur des jours précis une semaine à l'avance.

en accueil régulier :

Il répond à un besoin de **mode de garde permanent**. Il permet de réserver une place pour un ou plusieurs jours précis par semaine pendant une année scolaire. Votre dossier de pré-inscription sera étudié en Commission d'attribution des places.

Si vous souhaitez un accueil régulier quels sont les jours et horaires d'accueil demandés ? Horaires les plus précis et réalistes possibles :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total/semaine
Heure d'arrivée						
Heure de départ						
Total/jour						

N'oubliez pas de tenir compte de votre temps de déplacement.

Si vous souhaitez un accueil sur un planning atypique (nombre de jours d'accueil et/ou horaires variables selon les semaines), cochez cette case :

Souhaitez-vous un accueil pendant les vacances scolaires ? : Oui Non

Nombre de semaines où votre enfant sera accueilli sur l'année civile :

Quel est le motif de votre demande ?

- Reprise d'activité après un congé maternité
- Formation
- Autres (à préciser) :
-
- Déménagement/Mutation
- Recherche d'emploi

Avez-vous un mode d'accueil à ce jour ? : Oui Non

Si oui, lequel :

Pour une demande concernant un accueil régulier :

Ce présent dossier de pré-inscription sera étudié en Commission d'attribution des places. Commission se réunira en moyenne tous les 3 mois. Seuls les dossiers complets seront examinés.

Les places sont attribuées en fonction de critères sociaux, familiaux... et des disponibilités de la structure.

A l'issue de la commission, si une place vous est attribuée, vous recevrez un courrier de confirmation correspondant à votre demande de pré-inscription. A sa date de réception, vous aurez un délai de 3 semaines pour contacter la directrice du multi-accueil. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de réattribuer la place à une autre famille.

Si votre demande est refusée, vous recevrez un courrier vous indiquant les démarches possibles.

En aucun cas, la pré-inscription ne vaut inscription définitive.

Le ___/___/___

Signature :

Pièces à fournir pour la constitution du dossier de pré-inscription :

- Justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF....)
- Pour les allocataires CAF uniquement, l'autorisation de consultation de la base allocataire (cf annexe n°1 sur page suivante)
- Pour les allocataires MSA, la copie de votre dernier avis d'imposition
- Copie du livret de famille ou extrait de l'acte de naissance (pour les enfants à naître : à transmettre dans le mois qui suit la naissance).

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre :

> par **téléphone** au : **02 99 61 74 18**

> par **mail** à l'adresse suivante : **petite-enfance@stmeen-montauban.fr**

Annexe N°1

Uniquement pour les allocataires CAF

Autorisation de consultation de la base allocataire

Nous tenons à vous informer que la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission. Nous conserverons ces données dans votre dossier.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

En cas de refus de communication de ces éléments le tarif « plafond » vous sera appliqué d'office.

Je soussigné(e),.....,

- Autorise la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban à consulter via CAFPRO les éléments de mon dossier d'allocations familiales.

- N'autorise pas la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban à consulter via CAFPRO les éléments de mon dossier d'allocations familiales ou je ne suis pas allocataire de la CAF d'Ille-et-Vilaine.

Je fournis donc l'élément suivant nécessaire au traitement de mon dossier :

- Photocopie feuille d'imposition revenus N-2.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature des parents,